



SALAIRES

POURQUOI NE PAS PACTISER DANS LE

SEPTEMBRE 2023

LA CGT EDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION



DES PROMESSES NON TENUES

La question salariale est prégnante pour tou-ttes les professeur-es des écoles car ils-elles font toujours face à une flambée inflationniste historique tout en étant parmi les personnels les moins bien payés. Les annonces gouvernementales sur les salaires ne vont pas rattraper le décrochage salarial des 20 dernières années... Cette « revalorisation » (au-delà des 1,5% de la valeur du point d'indice de juillet) se compose d'une partie *Socle* versée à tous ces personnels (indemnité ISAE d'environ 100€/mois minimum) et d'une éventuelle partie *Pacte* pour celles et ceux qui accepteront d'exercer des missions supplémentaires ou le pourront. C'est le reniement de la promesse gouvernementale de reconnaître le travail et l'engagement des PE... Méprisant et dangereux pour le fonctionnement collectif des écoles.

LE PACTE, C'EST QUOI ?



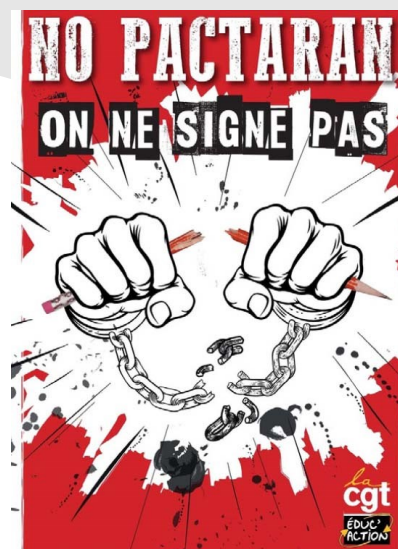
C'est un engagement contractuel annuel renouvelable avec lettre de mission entre l'administration et les volontaires.

Pour les enseignant-es du 1er degré, c'est 1 à 3 missions «complémentaires» (synthétisées dans des Briques), cumulables et chacune rémunérée 1250 € brut par an (sur 9 mois en fait)...

Cela veut dire que le ministère considère que vous ne travaillez pas assez et que pour gagner davantage, il vous faudra travailler davantage... C'est clairement oublier que selon les enquêtes du même ministère, vous travaillez déjà en moyenne plus de 43 h...

Ce ne sont que des mesures « indemnitaires » (primes) et non « indiciaires » (valeur point indice), ce n'est donc pas du salaire pérenne, mais un ensemble d'indemnités supplémentaires susceptibles d'être supprimées tous les ans, au bon vouloir des IEN.

LETTRÉ DE MISSION DONC ENGAGEMENT OBLIGATOIRE



ET CONCRÈTEMENT ...



1 MISSION COMPLÉMENTAIRE = 1 BRIQUE = 1250€/AN
ON PEUT PRENDRE 1 OU PLUSIEURS BRIQUES...

BRIQUE 1

SOUTIEN EN 6ÈME
18H PAR AN
C'EST LA PRIORITÉ DU MINISTÈRE.

BRIQUE 2

- 3 MISSIONS AU CHOIX :
- DEVOIRS FAITS EN 6ÈME
 - STAGES DE RÉUSSITE PENDANT LES VACANCES
 - SOUTIEN RENFORCÉ À L'ÉCOLE...
24H PAR AN

BRIQUE 3

- 2 MISSIONS AU CHOIX :
- ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES À BESOINS PARTICULIERS
 - MISE EN PLACE DE PROJETS PÉDAGOGIQUES PORTÉS PAR L'ÉCOLE
- ATTENTION, PAS DE VOLUME HORAIRE, C'EST FORFAITAIRE !

NOUVEAUTÉ DE LA RENTRÉE...

FACE AUX DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT, LA BRIQUE 1 SEMBLE NE PLUS ÊTRE « AUSSI » PRIORITAIRE POUR OBTENIR D'AUTRES BRIQUES... PREUVE QUE LE DISPOSITIF N'A PAS LE SUCCÈS VENDU PAR LE MEN... PREUVE SURTOUT QUE LES PERSONNELS NE SONT PAS DUPES DES OBJECTIFS MINISTÉRIELS DE CE DISPOSITIF...

TOUTES CES HEURES S'AJOUTENT À VOS OBLIGATIONS DE SERVICE...

Y COMPRIS AUX 108H...

CELA VAUT-IL VRAIMENT LE COUP ?

⊗ Avec les différents rythmes scolaires ou la question des transports en zone rurale, il n'y a **aucun cadrage national pour organiser les interventions en collège**... On pourra avoir des interventions en fin de journée ou le mercredi matin, d'où des aménagements pour les formations et animations pédagogiques... C'est une nouvelle territorialisation de l'École.

⊗ Le **soutien aux élèves s'ajoute aux APC** et allongera donc les journées des élèves les plus en difficulté pour accentuer les discriminations.

⊗ Si l'enseignant-e ne fait pas toutes les heures dédiées pour chaque brique, **l'IEN sera en droit de lui demander d'autres missions pour compléter** voire de rembourser une partie du *Pacte*... Bel engagement...

POURQUOI NE PAS SIGNER ?

⊗ Parce que les **enseignant-es ne demandent pas à travailler plus** (elles-ils sont déjà en moyenne à plus de 43h hebdomadaires et plus de 30 jours pendant les vacances)...

⊗ Parce que leurs conditions de travail et leurs rapports hiérarchiques (déjà compliqués) vont encore se dégrader et les **épuisements professionnels se multiplier**...

⊗ Parce que c'est la **dérégulation des ORS, l'annualisation du temps de travail, le contournement des grilles de rémunération et donc la casse des statuts**...

⊗ Parce que la **rémunération indemnitaire est précaire** (car soumise au bon vouloir de l'administration) et n'entre pas dans le calcul des retraites...

⊗ Parce que la **rémunération indemnitaire crée de nombreuses inégalités** : femmes-hommes, entre premier et second degré, entre corps et disciplines du second degré...



PLUS DE HIÉRARCHIE, MOINS D'ÉGALITÉ

« L'engagement à réaliser ces missions donne lieu à une lettre de mission signée par le chef d'établissement-IEN qui s'assure de son exécution ». Le **rapport hiérarchique est donc renforcé avec l'IEN**. D'ailleurs, les répartitions de *Pactes* seront de sa seule responsabilité.

Le nombre de missions et de *Pactes* étant limité, ce dispositif va **accentuer la concurrence** entre personnels pour le partage du *gâteau*...

**SOUTIEN EN 6ÈME?
LE RATTRAPAGE
POUR LES
MAUVAIS-ES
ENSEIGNANT-ES ?**

Comme toute indemnité ou mission supplémentaire, il va aussi défavoriser les collègues moins disponibles pour effectuer ces missions et donc **accentuer ainsi les inégalités femmes-hommes**.



Pour pouvoir appliquer son *Pacte*, le ministère modifie les décrets PE de 1990. Objectif? Que tou-ttes les PE puissent intervenir en collège et donc **faire le soutien en 6ème**...

**LA CGT ÉDUC'ACTION
APPELLE À REFUSER DE
SIGNER LE PACTE.**



TOU-TES ENSEMBLE, EXIGEONS...

POUR TOUS LES PERSONNELS, SANS CONDITION NI CONTREPARTIE...

- ✓ AUGMENTATION IMMÉDIATE DE TOUS LES PERSONNELS DE 400 € NET ET LE SMIC À 2000 € BRUT
- ✓ DÉGEL DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE AVEC LE RATTRAPAGE DES PERTES ANTÉRIEURES
- ✓ INDEXATION DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE SUR L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION
- ✓ ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
- ✓ MISE EN PLACE D'ÉCHELLE MOBILE DE RÉMUNÉRATION POUR TOUTES LES CATÉGORIES